



AutismeLuxembourg

Atelier Back-Office
Useldange



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural

Fonds européen agricole pour le développement rural:
l'Europe investit dans les zones rurales.

Projet LEADER ARNU (Archives Régionales Numérisées)

Fiche de critères d'éligibilité et d'inventaire des lots à numériser

I. Critères d'éligibilité

Vous possédez du matériel (photographies, vidéos, films, diapositives, livres, revues, documents bulletins, cartes postales ou géographiques, objets divers...) qui constitue, selon vous, notre patrimoine **culturel et historique, local ou régional**.

Pour vous aider à évaluer si votre matériel pourra être recevable et éligible en vue d'une numérisation dans le cadre du projet **LEADER ARNU**, nous vous proposons ci-après quelques critères de recevabilité.

Pour être sélectionné, votre matériel doit pouvoir répondre pleinement à 1 critère ou partiellement au moins à 2 critères.

Si votre matériel est sélectionné, vous devrez valider les données et conditions de numérisation reprises dans un cahier des charges ainsi qu'une fiche d'inventaire de votre matériel qui pourra être transmise aux opérateurs nationaux (ANLux, BNL, CNA, MHNA ou autres organismes reconnus) en vue d'une évaluation par leur soin de l'intérêt de préservation et de diffusion vers le grand public.

En validant ce cahier des charges, vous marquez votre accord pour que votre matériel d'intérêt public, numérisé dans le cadre du projet LEADER ARNU, puisse être consulté par le grand public sur un portail web local (ex.: portail web de la commune), régional ou national et ceci, dans le respect du cadre légal des droits d'auteur et de publication.

De quoi parle-t-on essentiellement ?

Votre matériel doit être en lien avec le **patrimoine culturel et historique LOCAL ou RÉGIONAL** parmi les **4 régions LEADER Atert-Wark, Éislek, Lëtzebuerg West ou Mëlldall**.

Le **patrimoine rural** peut se définir au sens le plus large comme l'ensemble des biens matériels et immatériels à caractère naturel, culturel, architectural et historique qui procurent aux communautés, groupes et individus un sentiment d'identité et de continuité. Il constitue aussi un ensemble de valeurs dont il faut assurer la transmission aux générations futures.

Le **patrimoine immatériel** se définit principalement comme l'ensemble des pratiques, représentations et expressions, les connaissances et savoir-faire qui procurent aux communautés, groupes et individus un sentiment d'identité et de continuité.

Le **patrimoine matériel** est surtout constitué des paysages construits, de l'architecture et de l'urbanisme, des sites archéologiques et géologiques, de certains aménagements de l'espace agricole ou forestier, d'objets d'art et mobilier ainsi que du patrimoine industriel.

Quels critères peut-on considérer essentiellement ?

1. Le matériel peut-il permettre de transmettre des **savoirs anciens** ? Le matériel est-il représentatif d'un **savoir-faire** local ou régional passé ? d'une **technique/technologie** ancienne ? Le matériel est-il représentatif de l'**histoire artisanale (petits métiers) et industrielle** locale ou régionale ancienne ?
(exemples : outils, instruments, machines, bâtis...).
2. Le matériel est-il représentatif d'une **coutume** ou d'une **tradition** ancienne locale ou régionale ? de **connaissances** ou d'**événements locaux ou régionaux** anciens **caractéristiques** ou **spécifiques** ?
(exemples : gastronomie, jeux...).
3. Le matériel est-il représentatif d'un **témoignage de vie** sur le **savoir-être** local ou régional ancien ? sur la réalité sociale à une époque ? Le matériel est-il représentatif d'une **spécificité culturelle, d'une identité ou histoire de la vie quotidienne**, locale ou régionale ancienne ?
(exemples : immigration, identité ou manière d'être spécifique d'une personne, d'un quartier, village, blasons, fêtes populaires...).
4. Le matériel est-il représentatif d'un **domaine artistique** local ou régional ancien (chant, musique, théâtre, peinture, sculpture, danse, livre...) ? Le matériel est-il représentatif des **expressions anciennes de la créativité humaine** locale ou régionale ?
5. Le matériel est-il représentatif d'un **personnage** qui a marqué la région ?
(exemples : artistes, sportifs, poètes, politiciens...).
6. Le matériel est-il représentatif de l'**architecture** passée, d'un **monument** ancien, d'un **site historique, de l'urbanisme ancien** au niveau local ou régional ?
(exemples : site sacré ou archéologique, ensemble architectural, anciens matériaux, type de construction, ensemble technologique...).
7. Le matériel est-il représentatif d'une **croissance**, d'un **mythe**, d'un **conte** ou **légende**, d'une **histoire spécifique** au niveau local ou régional ?
8. Le matériel est-il représentatif d'un **paysage** ou d'un **site typique** ? de **ressources naturelles** anciennes et spécifiques ? d'une **utilisation traditionnelle de ce territoire local** représentatif de l'interaction humaine avec l'environnement ?
(exemples : processus écologiques et biologiques anciens, écosystèmes anciens de plantes ou animaux, géologie, aménagement particulier de l'espace agricole ou forestier, chasse ou pêche ou travaux agricoles spécifiques...).
9. Le matériel est-il représentatif d'une **langue**, d'un **dialecte**, ou d'**autres modes d'expression et de communication** anciens au niveau local ou régional ?
(exemples : anciens discours ou expressions langagières populaires, lexique sur le dialecte spécifique régional...).

10. Le matériel est-il représentatif d'anciennes habitudes de vie communautaire, règles ou **structures juridiques traditionnelles** ou du **droit coutumier** au niveau local ou régional ?
(exemples : règles communales spécifiques (chasse, cueillette, droit d'affouage, usage des sols...) droits ou attributions spécifiques au niveau de la vie civile, politique, électorale...).
11. Le matériel est-il représentatif d'un groupe, d'une structure ou d'un **mode spécifique de participation à la vie** et la démocratie locale ou régionale ? d'un **mode particulier de collaboration / d'engagement / de solidarité** locale ou régionale ?
(exemples : activités spécifiques d'associations, de clubs, de mouvements divers ...).
12. **Autre(s) critère(s)** de définition de votre matériel que vous estimez en lien avec le patrimoine culturel et historique local ou régional ?

Estimation sur l'éligibilité de votre matériel dans le cadre du projet LEADER ARNU.

- J'estime que mon matériel est principalement en lien avec les critères suivants :
(Merci d'entourer les critères qui sont en lien avec vos archives)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

- J'estime que mon matériel est en lien avec la/les région(s) LEADER et les villages suivants :
(Merci d'entourer la/les région(s) et les localités concernées)

LEADER Atert-Wark :

Rambrouch Wahl Grosbous Mertzig Vichten Préizerdaul Redange Ell Beckerich
Useldange Saeul

LEADER Éislek :

Boulaide Bourscheid Clervaux Esch-sur-Sûre Goesdorf Kiischpelt Lac de la Haute
Sûre Parc Hosingen Putscheid Tandel Troisvierges Vianden Weiswampach
Wiltz Wincrange Winseler

LEADER Lëtzebuerg West :

Mersch Helperknapp Habscht/Simmer Käerch Stengefort Garnech Mamer

LEADER Mëllerdall :

Beaufort Berdorf Echternach Rosport-Mompach Consdorf Walbilig Vallée de
l'Ernz Nommern Larochette Fischbach Heffingen Bech

II. La demande du client ARNU :

Je souhaite faire numériser les lots d'archives suivants (inventaire et description succincte : type de supports, dénomination, quantité...) :

Lot 1 :

Date, nom, coordonnées et signature du client ARNU :



AutismeLuxembourg

Atelier Back-Office
Useldange



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural

Fonds européen agricole pour le développement rural:
l'Europe investit dans les zones rurales.

Contrat de numérisation dans le cadre du projet LEADER ARNU (Archives Régionales Numérisées)

Entre les soussignés :

Nom de l'organisme :

.....

Représenté par

Nom :

Prénom :

Adresse : N° :

Rue

Code postal :

Localité :

Téléphone :

E-Mail :

ci-après dénommé "le client ARNU"

et

AUTISME LUXEMBOURG ASBL – ATELIER BACK-OFFICE

représenté par

Monsieur Christian COIFFARD

1, am Trémel

L-8706 Useldange

ci-après dénommé "le prestataire",

Il est convenu l'accord de service suivant :

Offre de numérisation d'archives par l'atelier Back-office pour les bénéficiaires du projet LEADER ARNU (Archives Régionales Numérisées).

1. Le prestataire "AUTISME LUXEMBOURG ASBL – ATELIER BACK-OFFICE".

"Autisme Luxembourg asbl" justifie d'un agrément du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire pour ses ateliers d'insertion professionnelle pour personnes atteintes d'autisme. Cette structure de mise au travail en milieu protégé assure la production de biens et la réalisation de services dans 11 domaines d'activités très variés.

Au sein de son atelier Back-office, une équipe spécialisée assure un service spécifique de numérisation de documents et de traitement de données en vue d'archivage électronique.

L'objet et la démarche

Le prestataire s'engage à assurer au client ARNU un service sur mesure à travers toutes les étapes du processus de travail, telles que :

- L'analyse des types de données et la définition du processus optimal de numérisation, d'indexation et d'archivage numérique.
- L'implémentation du matériel et des logiciels de traitement.
- La réalisation d'une phase de test : tri et préparation physique des documents, numérisation, indexation manuelle standard (selon critères et plan d'indexation définis préalablement).
- Le traitement de tous les objets et supports préalablement sélectionnés.
- Le contrôle qualité.
- La livraison et/ou l'implémentation des données traitées sous un support de stockage physique ou virtuel.

Les prestations de numérisation retenues par les gestionnaires des régions Leader et validées par le prestataire (atelier Back-Office de Autisme Luxembourg asbl) sont axées uniquement sur les documents et supports du client ARNU repris dans la **fiche des critères d'éligibilité et d'inventaire des lots à numériser**.

2. L'offre de prestations et livrables attendus

L'atelier Back-office en tant que prestataire assure :

- La numérisation des contenus retenus. Les documents et supports sont numérisés intégralement quelle que soit la pertinence du contenu, y inclus des pages vides.
- Sauf instructions spécifiques, les prises de vue sont systématiquement réalisées par séries ou individuellement sur base des lots fournis par le client, sur le matériel ad hoc. Le format de numérisation est adapté à l'objet fourni.

Les résultats sont présentés comme suit :

- Un dossier électronique par types et/ou lots de supports numérisés contenant les fichiers identifiés selon une nomenclature spécifique au média digitalisé (voir fiche d'inventaire).
- Les spécifications techniques des fichiers d'exportation pour l'archivage des données sont définies selon les normes et standards actuels préconisés par les institutions ou organismes spécialisés en charge du domaine concerné et susceptibles d'accueillir toute ou partie des différents lots en leurs collections.
- Aucun post-traitement logiciel des images impactant la qualité de l'image n'est effectué.
- Les fichiers d'exportation sont livrés sur support de stockage physique à fournir par le client ARNU ou sont transférées sur un support virtuel renseigné par le client.

- Le client accepte qu'une copie de sécurité de ses données soit conservée par le prestataire durant une période maximale de 24 mois à dater de la remise au client. Ces données ne feront l'objet d'aucune publication par le prestataire.
- Une copie de la fiche d'inventaire avec explicatif du projet peut être transmise aux opérateurs nationaux concernés par le type de données numérisées, en vue d'une évaluation de l'intérêt de préservation et de diffusion.
- Les fichiers numériques produits comprendront certaines métadonnées techniques selon les directives et les normes en cours préconisées par les différents organismes nationaux (ex : nom du prestataire, équipement utilisé, application utilisée, date et heure de digitalisation).

Le prestataire veillera au bon calibrage colorimétrique des équipements utilisés en veillant à assurer et valider au mieux la conformité des fichiers numériques produits, sur base des outils de contrôle de qualité propre à chaque média et selon les standards préconisés par les institutions ou organismes spécialisés en charge du domaine concerné.

D'une manière générale, les travaux seront exécutés dans le respect des prérogatives énoncées dans le présent document. En cas de doute ou d'exceptions résiduelles, un contact sera pris avec le client ARNU afin de valider l'option finale à appliquer.

3. Planning d'exécution

Le calendrier est défini en accord avec le client ARNU. Les objets et supports originaux sont livrés et mis à disposition du prestataire à Useldange par le client lui-même.

Une fois les travaux réalisés, le client ARNU en est averti et les originaux et les fichiers numériques sont tenus à disposition du client ARNU.

En tant qu'entreprise active dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, "Autisme Luxembourg asbl" privilégie un rythme de travail qui puisse assurer à tous les salariés handicapés, un bien-être au travail suffisant tout en privilégiant au mieux une rapidité d'exécution optimale.

En cas de difficultés majeures et motivées, liées au matériel utilisé ou à la disponibilité des opérateurs de production, un rallongement des délais initialement prévus pourra être requis par le prestataire.

Les travaux faisant l'objet du présent contrat seront réalisés selon la disponibilité des moyens techniques et matériels dans la période d'activités allouée au projet Leader ARNU.

4. Les conditions de réalisation

Les prestations retenues (voir **la fiche des critères d'éligibilité et d'inventaire des lots à numériser point III Inventaire des lots retenus pour numérisation**) sont effectuées, en tout ou partie, dans le cadre du projet LEADER à titre gratuit grâce à l'appui financier de l'Union européenne (Feader), de l'Etat luxembourgeois (Ministère de l'Agriculture) et de l'ensemble des communes membres des divers Groupes d'Action Locale (GAL).

En retour des prestations de numérisation, le client ARNU s'engage à témoigner, dans ses actions d'information et de communication en lien avec les données numérisées, du soutien octroyé par le Feader, l'Etat luxembourgeois, le GAL LEADER régional et le prestataire de service. A cet effet, le client ARNU accepte qu'une fiche descriptive de son projet de numérisation soit publiée sur le site internet "www.arnu.lu" avec ses coordonnées de contact et, à titre d'exemple, l'un ou l'autre échantillon des données numérisées.

Le client ARNU s'engage également à répondre favorablement à toute demande d'information et/ou de consultation des données numérisées par tout(e) personne ou organisme qui souhaiterait pouvoir consulter, en tout ou en partie, ces données.

5. Droits d'auteur, de publication et données sensibles

Toutes les données digitalisées sont soumises au droit luxembourgeois et international en matière de droits d'auteur. Le prestataire décline toute responsabilité en matière de droits d'auteur dont la gestion incombe exclusivement au client ARNU.

Le prestataire ne donne donc aucune garantie et ne peut être tenu pour responsable quant aux conséquences et impacts liés à l'utilisation, la diffusion, la publication ou tout autre type d'utilisation des données numérisées.

6. Sécurité et confidentialité

Le prestataire de services "Autisme Luxembourg asbl" s'engage à prendre le plus grand soin des documents à numériser, notamment en évitant toute dégradation ou destruction, afin de restituer les documents tels qu'initialement mis à disposition.

Le prestataire s'engage à traiter avec la plus grande sécurité et confidentialité les documents physiques et données numériques qu'il traite dans le cadre de la présente offre de service. Dans la mesure du possible, les supports à numériser confiés par le client ARNU sont stockés dans une armoire de sécurité ignifuge durant la phase de traitement.

Le prestataire ainsi que l'ensemble du personnel occupé sous sa responsabilité s'engagent à ne pas emporter ou divulguer des données ou informations traitées lors du processus de numérisation et à ne pas permettre l'accès à ces données par des personnes qui ne sont pas impliquées dans la réalisation des travaux.

La prestation technique de numérisation ne générera en aucun cas des droits supplémentaires pour le prestataire sur les informations traitées.

Fait à Useldange, le/...../..... en deux exemplaires, chaque partie reconnaissant en avoir reçu un original.

Le(s) client(s) ARNU
Nom(s) et signature(s)

Le prestataire
Nom et signature